

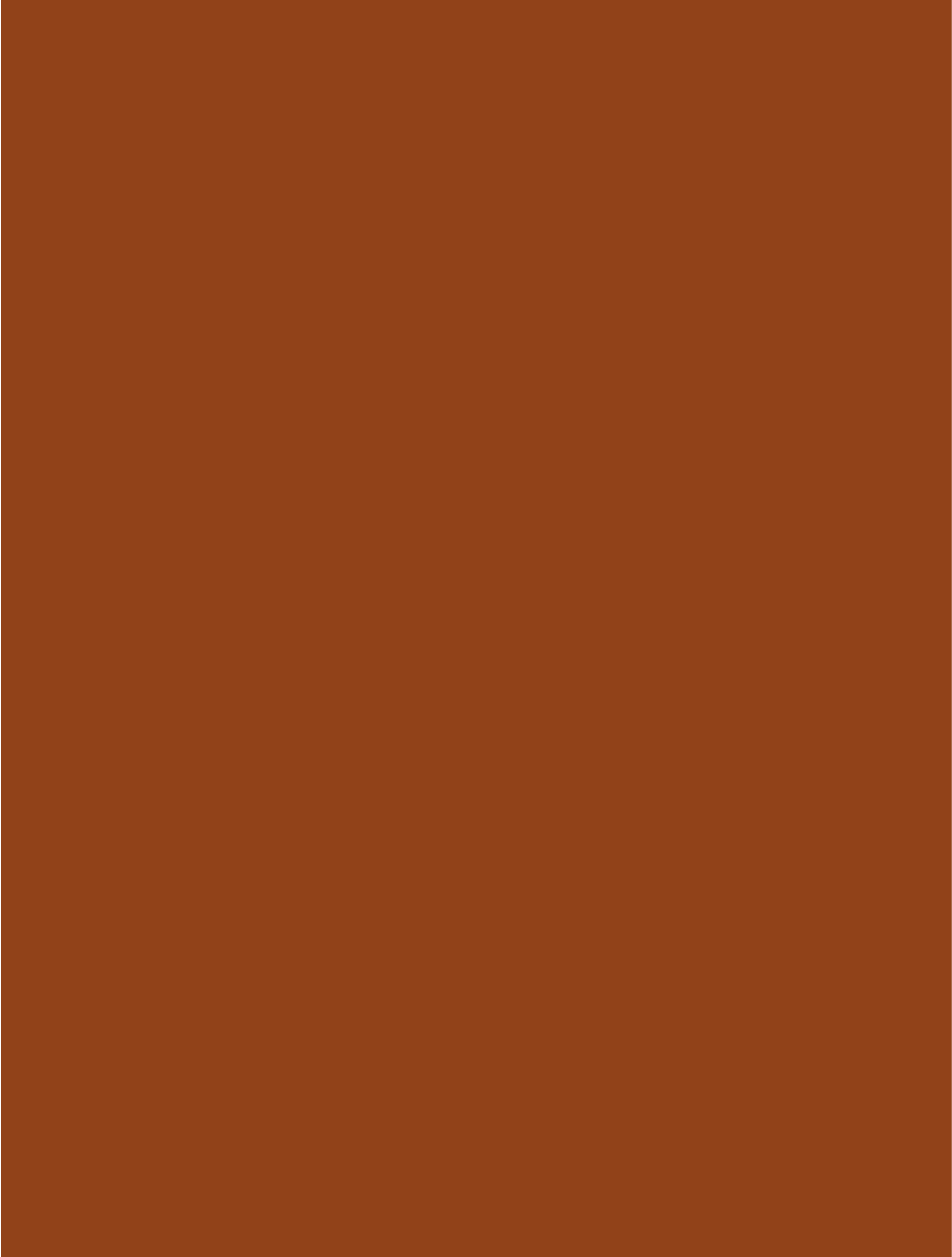
CIP 2015-2019

Mali

CADRE D'INTERVENTION PAYS 2015-2019



développeur d'avenirs durables



	RÉSUMÉ	2
1	LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR LA STRATÉGIE DE L'AFD AU MALI	4
1.1.	Synthèse des enjeux du développement durable	5
1.2.	Stratégie de développement du Mali	7
1.3.	Panorama de l'aide au développement	8
1.4.	Éléments de cadrage de la stratégie française	9
2	BILAN DE L'ACTIVITÉ ET VALEUR AJOUTÉE DE L'AFD AU MALI	10
2.1.	Bilan quantitatif	11
2.2.	Bilan qualitatif	12
3	STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD	14
3.1.	Orientations stratégiques	15
3.2.	Objectifs et activités	16
3.3.	Objectifs transversaux	18
3.4.	Partenariats et production de connaissance	19
4	PROGRAMMATION FINANCIÈRE ET MODES OPÉRATOIRES	20
4.1.	Programmation et instruments financiers	21
4.2.	Modes opératoires	21
5	INDICATEURS DE LA STRATÉGIE	23
	Figure 1 : Schéma logique d'intervention	13

Résumé

Résumé

Le Mali est un pays en sortie de crise. Il souffre de nombreuses fragilités qui menacent sa stabilisation durable. Il a vu le développement sur son territoire de groupes terroristes, ce qui a conduit à l'intervention militaire française Serval de janvier 2013, relayée, depuis août 2014, par l'opération Barkhane et par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les négociations inter-maliennes ont abouti à la signature d'un accord de paix par toutes les parties prenantes du processus. Ces éléments laissent espérer une stabilisation politique durable. La mise en œuvre du cadre d'intervention pays (CIP) se situera donc à un moment important et devra faire preuve de flexibilité, afin de pouvoir répondre aux attentes vis-à-vis de l'Agence, en lien avec les dynamiques politiques à l'œuvre au Mali et dans l'ensemble de la zone sahélienne.

La France est un des principaux bailleurs de fonds bilatéraux du Mali mais représente moins de 10 % de l'aide internationale apportée au pays. L'Agence dispose d'une valeur ajoutée et d'une légitimité reconnues dans des secteurs d'intervention historiques et d'une large palette d'outils d'intervention. Son action s'inscrit en cohérence avec le cadre d'intervention régional pour l'Afrique sub-saharienne de l'AFD et sa déclinaison opérationnelle au niveau sahélien (plan d'action Sahel). Elle s'inscrit également en complémentarité de celles des autres bailleurs de fonds, notamment européens dans le cadre de la programmation européenne adoptée en mars 2015. Les attentes vis-à-vis de l'Agence sont à la hauteur des enjeux sahéliens de stabilisation et de développement économique et social, face aux défis de l'enclavement, de la croissance démographique, du changement climatique, de l'insécurité, du terrorisme, de la radicalisation islamiste et des trafics. Elles sont aussi fortement corrélées aux orientations de l'aide publique au développement (APD) de la France.

Dans ce contexte, l'analyse des complémentarités entre bailleurs et des valeurs ajoutées de l'Agence conduit à privilégier les secteurs suivants :

- l'hydraulique urbaine ;
- l'énergie ;
- l'éducation, en particulier au nord du pays, et la formation technique et professionnelle ;
- l'agriculture et le pastoralisme ;
- les appuis directs aux acteurs économiques privés.

En accompagnement de l'accord de paix signé les 15 mai et 20 juin 2015 à Bamako, l'Agence continuera à consacrer une part significative de ses financements au développement socio-économique des régions du nord du Mali (Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti). Dans le domaine de l'accès et la qualité des soins, des financements importants (23,8 millions d'euros) ont été engagés en 2013/2014, et la priorité des prochaines années sera portée sur leur mise en œuvre. L'Agence intégrera par ailleurs diverses thématiques transversales dans l'ensemble de son activité : accompagnement de la décentralisation, climat et genre.

L'Agence interviendra sur l'ensemble du territoire malien, avec toutefois le souci d'une concentration géographique par sous-secteur. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement du volet développement de l'accord pour la paix et la réconciliation, et les consultations avec les autorités françaises et maliennes seront intensifiées pour continuer à identifier et mettre en œuvre des modes opératoires permettant d'intervenir dans ces régions à forte insécurité où les capacités opérationnelles de l'Agence sont fortement contraintes.

L'Agence travaillera prioritairement avec les acteurs les plus performants et pertinents en fonction des secteurs, tout en cherchant à maintenir un lien fort avec les maîtrises d'ouvrage nationales dans les secteurs où cela est possible. La coordination avec les autres bailleurs de fonds sera renforcée, notamment au moyen des cadres de concertation sectoriels. Des cofinancements et des délégations de fonds européens seront recherchés lorsque le contexte s'y prêtera.

Ces orientations permettront à l'Agence de maintenir un niveau important d'activité, de l'ordre de 249 millions d'euros pour la période 2015-2017, tous produits confondus.

1

Les éléments déterminants de la stratégie de l'AFD au Mali

1

Les éléments déterminants de la stratégie de l'AFD au Mali

1.1. | Synthèse des enjeux du développement durable

Situé à la frontière entre la zone sahélo-saharienne et l'Afrique de l'Ouest, le Mali est un pays enclavé. Avec un territoire majoritairement aride caractérisé par une faible densité de population, en particulier dans sa partie nord, le pays possède une économie peu diversifiée, et vulnérable aux chocs exogènes et aux aléas climatiques. La population malienne atteint les 16 millions en 2014, elle connaît une forte croissance démographique (supérieure à 3 % par an) et l'on s'attend à un doublement de la population d'ici 2030. La population est très jeune : deux Maliens sur trois ont moins de 25 ans, et un sur deux moins de 15 ans.

Alors que l'économie du pays était en expansion entre 2001 et 2010, la crise sécuritaire et politique de 2012 a eu une grave incidence économique (recul du PIB de 1,2 %). Le Mali ne devrait atteindre aucun des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

À partir de 2013, le Mali s'est néanmoins engagé sur la voie de la relance avec l'amélioration du climat politique et sécuritaire, le redémarrage des activités économiques et la reprise de l'aide internationale. Cette dynamique de redressement reste à confirmer. Elle place le pays face à des enjeux de taille, parmi lesquels consolider les progrès réalisés sur le plan politique et sécuritaire, renforcer les fondamentaux économiques pour accélérer la croissance et la création d'emplois, et réduire la pauvreté en améliorant le système de délivrance de services de base de qualité à la population.

1.1.1. Développement économique

Le niveau de pauvreté du Mali se situe parmi les plus élevés du monde. En 2014, l'indice de développement humain (IDH) du Mali classe le pays à la 176^e place sur 187. La croissance démographique est très forte et influe particulièrement sur le développement rapide des villes. La main d'œuvre est insuffisamment formée, le chômage et le sous-emploi sont importants, en particulier chez les jeunes. L'économie reste très vulnérable face aux aléas externes (pluviométrie, cours de l'or et du coton, appuis budgétaires) car elle repose en grande partie sur le secteur primaire (36 % du PIB), même si la part du secteur tertiaire s'accroît (35 % du PIB)¹. En outre, le Mali fait preuve d'un dynamisme commercial important – l'or représente le principal produit d'exportation², suivi par le coton –, et sa situation centrale en Afrique de l'Ouest lui permet de développer des liens commerciaux avec les sept États voisins. L'environnement des affaires reste toutefois largement perfectible afin de créer les conditions de l'essor d'un secteur privé plus dynamique, créateur de valeur et d'emplois. Le pays dispose d'une diaspora importante (estimée à 4 millions de personnes, soit environ un quart de la population) qui constitue un acteur significatif pour faciliter le développement, autant à travers son influence politique qu'à travers les envois d'argent (estimés à 405 millions de dollars en 2009, soit 4,5 % du PIB³), et les compétences qui peuvent être mobilisées. Il dispose aussi d'un capital culturel et historique important. Enfin, il bénéficie traditionnellement d'un

1. africaneconomicoutlook.org

2. L'or représente environ 75 % des recettes d'exportation en valeur contre 15 % pour le coton en 2012.

3. Banque mondiale, *The Migration and Remittances Factbook 2011*.

soutien important de la part des bailleurs de fonds qui lui permet de pallier partiellement le déficit de ressources internes pour financer son développement (cf. *infra*). L'investissement public reste toutefois insuffisamment moteur de développement, du fait notamment de sa faible efficacité (délais, qualité) et de la rareté des ressources internes (nécessité d'accroître la fiscalité intérieure).

1.1.2. Bien-être social et réduction des inégalités

Les difficultés que doit surmonter le pays sont nombreuses : insuffisances dans l'accessibilité et la qualité des services de base aux populations (santé, éducation, électrification, eau potable...), présence inégale de l'État sur le territoire, insécurité, etc. Elles sont particulièrement prégnantes dans les régions du nord. Ces difficultés des pouvoirs publics à faire face aux attentes sociales d'une population en forte croissance mènent certains acteurs – associatifs, confessionnels voire criminels – à concurrencer l'État dans la fourniture de biens publics (sécurité, justice, éducation, emploi, dispositifs de solidarité en temps de crise).

1.1.3. Gouvernance

Le processus de décentralisation au Mali a marqué une pause depuis plusieurs années, même si des initiatives sont actuellement prises par le gouvernement pour le relancer, notamment dans le cadre de l'accord de paix, mettant en avant le rôle des régions dans le développement des territoires. Les administrations, institutions et collectivités locales sont encore globalement faibles, avec des capacités de gestion limitées. La société civile fait toutefois preuve d'un grand dynamisme et s'investit dans de nombreux domaines de l'économie et de la société. En dépit d'une amélioration du classement du Mali à l'indicateur *Doing Business* de la Banque mondiale (passage du 155^e rang en 2014 au 146^e rang en 2015), le climat des affaires insuffisamment incitatif, couplé au déficit structurel d'infrastructures de base, ne favorise pas le développement du secteur privé ni les investissements directs étrangers.

1.1.4. Égalité hommes/femmes

Au Mali, les inégalités entre les hommes et les femmes restent fortes (quoique moins marquées dans certaines

zones du nord), en particulier l'accès à la terre et à d'autres moyens de production, la division du travail, l'emploi et les opportunités économiques, la répartition des revenus et des richesses, l'éducation et la représentation politique. En 2007, l'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH) classait le Mali au 153^e rang sur 155 pays. Le Mali a pourtant mis en place un important cadre politique, juridique et institutionnel en faveur de l'égalité hommes/femmes. Mais le principe d'égalité des sexes rencontre encore des résistances. Le code de la famille adopté en 2011 maintient ainsi des inégalités de genre fondées sur des rapports de pouvoir.

1.1.5. Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles

Le Mali est riche en ressources naturelles, avec un fort potentiel agricole et pastoral : mines, coton, terres agricoles, cheptel... ainsi qu'un potentiel hydroélectrique important. Ce potentiel agricole et électrique demeure toutefois encore sous-exploité. Le pays a adhéré en mars 1995 à la Convention mondiale sur la diversité biologique. Pour protéger et utiliser durablement les ressources naturelles, particulièrement celles de la diversité biologique, les autorités maliennes ont élaboré une stratégie qui intègre tous les aspects du concept de diversité biologique.

1.1.6. Lutte contre le changement climatique

Le Mali est touché par le changement climatique vis-à-vis duquel les populations restent très vulnérables. Les formations naturelles ont subi de profondes modifications, dues essentiellement à l'aridité du climat, aux sécheresses successives et aux activités humaines. Leur dégradation s'est accentuée avec l'accroissement de la population urbaine qui engendre une demande plus élevée des villes en bois d'énergie. La vision de la politique nationale sur les changements climatiques du Mali est de mettre en place, d'ici 2025, un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs d'activité, afin d'améliorer le bien-être des populations.

1.1.7. Trois fragilités structurelles du Mali

Les trois fragilités suivantes sont à la fois sur le chemin critique d'une stabilisation ou d'une déstabilisation du Mali et susceptibles d'être impactées par l'action de l'AFD. Elles font partie des éléments déterminants pour la stratégie d'intervention de l'AFD.

Tout d'abord, la faiblesse des opportunités économiques pour la jeunesse malienne, notamment dans les villes du pays qui peinent à absorber la croissance démographique. Le triplement attendu des zones urbaines d'ici 2030 pose la question de la capacité des villes à anticiper et à répondre de manière durable à cette augmentation de la population (emploi, équipements, approvisionnement alimentaire, services sociaux...), ainsi que celle de la mise en place de politiques d'aménagement du territoire adaptées (foncier, transports).

Ensuite, la perte relative de légitimité des pouvoirs publics, due notamment à leurs difficultés à fournir les services de base dont la demande est toujours plus forte. La population malienne attend des pouvoirs publics la justice, la sécurité et

la délivrance de services essentiels tels que l'accès à la santé, à l'éducation et à l'énergie. L'écart entre ces attentes légitimes et la réalité des services rendus par l'État génère une frustration croissante. L'amélioration des relations entre l'État et la société se trouve sur le chemin critique de la stabilisation du Mali à moyen et long terme.

Enfin, la multiplication des conflits locaux, qui entrent en résonance avec les conflits nationaux, régionaux et transnationaux. Le territoire du Mali est parcouru par des conflits locaux, dont une part importante est due à une compétition pour l'accès aux ressources naturelles – qu'il s'agisse du foncier, de l'eau ou des ressources fourragères. Au Mali, comme dans d'autres géographies sahéliennes, les conflits agro-pastoraux se doublent de plus en plus de conflits entre éleveurs. Ces conflits ont un bilan humain d'autant plus lourd que la région a été abondamment irriguée d'armes légères au cours des dernières années. La déclaration de N'Djamena du 29 mai 2013 affirme d'ailleurs que « la relation entre la mobilité des troupeaux et la sécurité fonctionne dans les deux sens » et que « l'activité de l'élevage va de pair avec la sécurité ».

1.2. | Stratégie de développement du Mali

Préparé avant la crise de mars 2012 par le gouvernement avec l'accompagnement des bailleurs, le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) est la stratégie de développement national pour la période 2012-2017. Depuis la crise et la nouvelle présidence issue des élections d'août 2013, cette stratégie a été complétée par d'autres documents : le Plan pour la relance durable du Mali (PRED) 2013-2014 et le Plan d'action gouvernemental (PAG) pour la période 2013-2018. Ces deux documents, qui constituent en fait des plans d'action du CSCR, prennent en compte de nouveaux défis apparus

suite à la crise et visent à répondre à certaines contraintes de longue date qui ont probablement contribué à la crise.

Le PAG s'est ainsi fixé comme priorités : « la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes, la réconciliation des Maliens et la consolidation de la cohésion sociale, la refondation des institutions publiques et l'approfondissement de la démocratie, la promotion des femmes et des jeunes et la construction d'une économie émergente. » Il s'articule autour de six axes d'intervention prioritaires pour la période 2013-2018 :

- la mise en place d'institutions fortes et crédibles ;
- la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire ;
- la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale ;
- la reconstruction de l'école malienne ;
- la construction d'une économie émergente ;
- la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Dans le cadre de l'accord pour la paix et la réconciliation, le gouvernement s'est engagé à donner plus de pouvoirs et de moyens à l'échelon local (l'article 14 parle notamment d'un transfert de 30 % des recettes budgétaires de l'État aux collectivités territoriales). Le gouvernement devra élaborer, conjointement avec les autres parties signataires du texte, une stratégie spécifique de développement en faveur des régions du nord et mobiliser des moyens à cet effet.

1.3. | Panorama de l'aide au développement

En 2011, dernière année pleine avant la suspension de la coopération de la plupart des bailleurs, l'aide totale reçue par le Mali s'élevait à 860 millions d'euros (source : CAD/OCDE). Ce montant important représentait environ 65 dollars par habitant et 11 % du PIB malien. Les principaux bailleurs multilatéraux étaient la Banque mondiale (101 millions d'euros) et l'Union européenne (95 millions d'euros) ; les principaux bailleurs bilatéraux étaient les États-Unis (186 millions d'euros), le Canada (77 millions d'euros) et la France (50 millions d'euros). De manière globale (tous bailleurs confondus), la part de l'aide multilatérale décroît par rapport à l'aide bilatérale et représente environ 38 % des versements nets d'APD en 2010 (en millions de dollars).

Dans un contexte de sortie de crise, les acteurs présents au Mali aujourd'hui sont nombreux et variés : acteurs humanitaires et de développement, organismes multilatéraux et bilatéraux... Une bonne articulation des actions humanitaires et d'urgence avec les actions de réhabilitation et de développement est complexe mais primordiale. L'arrivée de la MINUSMA avec son mandat humanitaire nécessite un effort accru de cohérence et de coordination.

La coordination des bailleurs entre eux et avec le gouvernement repose sur une organisation en mode troïka (dont la France est chef de file en 2015) et sur les outils techniques que sont la cellule CSCRP du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le pool technique des bailleurs et le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA). De plus, l'architecture des groupes thématiques permet un travail permanent de collaboration entre bailleurs, ONG et services techniques de l'État. Cette architecture a dû récemment évoluer au moment de l'urgence humanitaire en 2012 et en 2013 avec la création de clusters dédiés aux actions d'urgence. La crise de 2012/2013 a également mis en question le mode de gouvernance du pays et, indirectement, la relation entre l'État malien et les bailleurs, en particulier sur la gouvernance de l'aide. Aujourd'hui, il y a un consensus sur la nécessité d'apporter des réponses rapides et efficaces aux besoins des populations, selon un mode opératoire qui tranche avec les approches antérieures, notamment pour le suivi-évaluation, la transparence et le contrôle citoyen de l'aide.

1.4. | Éléments de cadrage de la stratégie française

Les orientations du CIP Mali doivent prendre en compte l'ensemble des cadres stratégiques et des engagements qui s'appliquent à l'AFD au Mali, parmi lesquels :

- les engagements internationaux de la France, par exemple en faveur des secteurs sociaux et de la sécurité alimentaire ;
- les décisions du CICID qui placent le Mali parmi les pays pauvres prioritaires, principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'État français ;
- la programmation conjointe européenne au Mali ;
- le Plan d'orientations stratégiques 2012-2016 (POS) de l'AFD, qui consacre le développement durable comme marqueur identitaire de la stratégie de l'Agence et qui donne la priorité aux 16 pays pauvres prioritaires de la France, dont le Mali fait partie, où son action sera concentrée sur le renforcement de l'action publique et

des services sociaux et la lutte contre les fragilités structurelles ;

- le plan d'action 2014-2016 de l'Ambassadeur de France au Mali, dans lequel la lutte contre la pauvreté figure parmi les quatre axes prioritaires ;
- le cadre d'intervention régional Afrique sub-saharienne (CIR Afrique, 2014) de l'AFD, dont les deux objectifs stratégiques sont la promotion d'une croissance durable et la lutte contre la pauvreté ; et sa déclinaison en plan d'action pour le Sahel ;
- enfin les divers documents de cadrage stratégique sectoriels (par exemple, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'énergie...) et transversaux (par exemple, le genre, le climat, les migrations...) de l'AFD.

2

Bilan de l'activité et valeur ajoutée de l'AFD au Mali

2

Bilan de l'activité et valeur ajoutée de l'AFD au Mali

2.1. | Bilan quantitatif

La France entretient des relations privilégiées et anciennes avec le Mali. Implantée depuis 1958 à Bamako, l'AFD contribue à la structuration des politiques publiques, essentielles pour permettre une réduction de la pauvreté et la création d'emplois. Les interventions de l'AFD, engagées au bénéfice de l'État malien, portent ainsi sur les domaines suivants : les secteurs sociaux (éducation, formation professionnelle et santé), les infrastructures (eau potable, assainissement, développement urbain et énergie) et enfin l'agriculture et le développement territorial (accompagnement à la décentralisation).

Avec une moyenne d'engagements de 34 millions d'euros par an sur la période 1990-2012, le Mali est, avec le Burkina Faso, le premier bénéficiaire des engagements de l'AFD dans le Sahel. Néanmoins, les activités de l'AFD au Mali se sont ralenties puis ont été suspendues en raison de la dégradation des conditions de sécurité dans le pays (prises d'otages et déclenchement de la rébellion au nord) et du coup d'État du 22 mars 2012. À la reprise des activités de l'AFD au Mali, en février 2013, trois priorités ont été fixées :

- la relance du portefeuille de projets qui étaient en cours d'exécution au moment du coup d'État. À cette date, le portefeuille comprenait 35 projets vivants, pour un engagement brut de 174 millions d'euros dont 143 millions d'euros non versés. Ils ont tous fait l'objet d'une revue critique, afin d'ajuster leurs objectifs aux priorités du moment (ajout de composantes de mise en œuvre

rapide avec, quand c'était possible, des travaux à haute intensité de main d'œuvre ; révision des points d'affectation de la conversion de dette en faveur des dépenses budgétaires de réinstallation de l'État au nord...), différentes du contexte qui prévalait lorsque ces projets avaient été construits. La totalité des activités ainsi ajustées a pu être effectivement relancée ;

- la mise en œuvre d'une partie du plan d'urgence français pour le Mali, à hauteur de 49 millions d'euros. Les délais de mise en place des financements correspondants ont été courts (deux à six mois) grâce à l'utilisation de procédures simplifiées et la mobilisation de tous les services de l'AFD. Les points d'application retenus avaient pour objectif de favoriser la relance de l'économie ;
- l'instruction de nouveaux projets structurants dès 2013 : 62 millions d'euros d'octrois en 2013, 175 millions d'euros en 2014 (dont 64,8 millions d'euros pour la conversion de dette monétaire, 13 millions d'euros en faveur de la santé maternelle et infantile dans la région de Mopti, 30 millions d'euros en faveur du développement local, un appui budgétaire de 44 millions d'euros, etc.).

À l'été 2014, le portefeuille de l'AFD au Mali comprenait 34 projets vivants pour un engagement net de 209 millions d'euros. Le portefeuille se composait à 50 % de projets d'infrastructures (eau et assainissement), à 23 % de projets dans les secteurs sociaux, à 19 % dans le secteur rural et 5 % dans le secteur privé, ainsi que de financements ONG.

2.2. | Bilan qualitatif

L'analyse des projets suspendus en 2011/2012 a fait ressortir l'existence de projets difficiles à mettre en œuvre, qui tardaient à commencer malgré un fort investissement en temps passé. C'est principalement le cas des projets d'appui au secteur privé : services aux entreprises, microfinance, renforcement des capacités commerciales, prêts non souverains pour développer la filière de biocarburant... Il a également été constaté que dans le domaine des services financiers décentralisés (microfinance), la situation générale était dégradée, tant au niveau des institutions que des services rendus aux clients/sociétaires, et ce malgré de nombreux appuis apportés par l'AFD dans le domaine. L'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes n'a pas fait l'objet d'interventions spécifiques, alors qu'il s'agit d'un défi majeur. En revanche, l'appui aux institutions bancaires (lignes de crédit, garanties ARIZ) a relativement bien fonctionné et la valeur ajoutée de l'AFD dans ce domaine est largement reconnue.

La décentralisation en milieu rural a fait l'objet de nombreux financements de la part de l'AFD dans les années 1990. Elle a ensuite été ralentie sous le double effet de la baisse des ressources disponibles (baisse des subventions, arrêt des prêts souverains pendant l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés - IPPTE) et d'un processus politique en difficulté. Le bilan est toutefois positif : réalisation d'infrastructures de base, renforcement institutionnel des collectivités territoriales, amélioration continue du dispositif de décentralisation. Ce bilan, couplé au volontarisme politique actuel, incite l'Agence à réinvestir ce domaine, d'autant qu'il est identifié comme l'un des vecteurs de résorption des fragilités structurelles du pays.

Dans le domaine de l'éducation, l'essentiel des efforts de l'AFD a porté sur l'éducation fondamentale, ce qui a contribué à l'obtention de résultats globalement encourageants. Ainsi le taux net de scolarisation est passé de 56,7 % en 2005 à 62,1 % en 2011, toutefois encore largement en dessous de l'OMD (73,6 %). La proportion d'écoliers qui terminent l'école primaire s'est également améliorée (passant de 43,1 % en 2005 à 58,3 % en 2011), mais là-aussi l'OMD n'est pas atteint (61,4 %). Les besoins restent immenses au Mali, y compris pour rattraper les effets négatifs de la crise de 2012 en termes notamment de déscolarisation. L'enseignement fondamental reste la priorité, même si très peu de bailleurs de fonds appuient le niveau collège. La gouvernance du secteur est toutefois jugée insatisfaisante, avec parfois des pratiques qui mettent en tension l'efficacité globale du secteur. Pour autant, l'éducation demeure sous-financée par les bailleurs de fonds et prioritaire dans la stratégie malienne de développement.

L'appui au développement spécifique des régions du nord du Mali n'a pas représenté une part significative des interventions récentes de l'AFD. Ces dernières années, seule une contribution de 1 million d'euros au Programme spécial présidentiel pour la sécurité et le développement du nord (PSPSDN) a été engagée par l'AFD, dont l'essentiel a été exécuté après l'intervention militaire de 2013. L'attente envers les bailleurs de fonds pour améliorer la situation socio-économique des zones du nord demeure pourtant très forte, et la communauté internationale s'y est engagée en appuyant l'accord de paix.

L'AFD a été présente historiquement dans le secteur de l'énergie au Mali, mais l'octroi du dernier projet remontait à 1997. Les difficultés d'ordres institutionnel et financier, rencontrées par le secteur suite à l'abandon de la privatisation de la société Énergie du Mali (EDM) en 2005, n'ont pas permis une intervention significative depuis cette date.

L'AFD intervient dans le secteur de la santé au Mali depuis 2003. Les financements accordés jusqu'en 2010 ont atteint 21,5 millions d'euros. Ils ont notamment permis le renforcement de capacités des acteurs de la société civile et des collectivités territoriales dans leurs attributions en matière de santé ainsi qu'un accompagnement de la mise en œuvre de la politique nationale sanitaire, en particulier dans la région de Mopti avec la construction d'un nouvel hôpital régional à Sévaré. Le secteur de la santé a constitué un axe prioritaire de la reprise des financements de l'AFD à la sortie de la crise récente, puisque 23 millions d'euros ont été octroyés au secteur en deux ans (2013/2014), en cohérence avec l'initiative Muskoka en faveur de la santé maternelle et infantile, et l'Initiative solidarité santé Sahel sur le financement des systèmes de soin.

Suite au transfert à l'AFD (en 2009) du financement des initiatives des ONG, 53 projets multi-pays (environ 16 millions d'euros pour le Mali) et sept projets propres au Mali (7,8 millions d'euros) avaient bénéficié, à fin mars 2015, de financements de l'AFD dans des secteurs aussi diversifiés que la santé et la lutte contre le sida, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'éducation et le développement local. 41 projets sont en cours de réalisation. Les partenariats montés à ces occasions entre les ONG françaises et les associations locales ont permis non seulement de transférer des compétences techniques mais aussi de contribuer à la consolidation de la société civile malienne

et, donc, de renforcer son implication dans les grands débats publics (bonne gouvernance, participation à la détermination des politiques publiques, etc.). Actuellement, trois facilités d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) sont mises en œuvre dans les secteurs de l'agriculture et du social, représentant un montant de 2 millions d'euros.

On dénombre 168 collectivités françaises actives⁴ au Mali réparties dans tout le pays bien que peu présentes au nord. Durant la période récente, l'AFD a travaillé avec des acteurs de la coopération décentralisée à travers le financement de plusieurs opérations sous la forme de coopération tripartite AFD, collectivités locales maliennes et collectivités locales françaises. Le Mali a, par ailleurs, été choisi avec le Burkina Faso pour expérimenter la facilité des collectivités locales (FICOL)⁵ pour appuyer le développement économique de la région de Kayes en lien avec la région Nord-Pas-de-Calais, dont l'évaluation se déroulera durant la période du CIP.

Enfin, au Mali, la valeur ajoutée de l'AFD repose sur un certain nombre d'atouts :

- une bonne connaissance du pays ;
- la langue française en partage et la proximité culturelle avec la France ;
- la qualité de la relation entre la France et le Mali ;
- une réactivité qui s'est traduite par la capacité de relance d'un portefeuille en réponse à la demande des autorités françaises et des autorités maliennes ;
- la capacité de l'Agence à produire de la connaissance ;
- l'offre de formation adaptée et sollicitée du Centre d'études financières, économiques et bancaires (Cefeb) ;
- le déploiement des interventions de l'AFD dans les principales régions du pays ;
- une palette diversifiée d'outils financiers, qui permet d'accompagner des types d'acteurs de nature très variée.

4. C'est la coopération française la plus importante d'Afrique subsaharienne.

5. Subvention destinée à financer un projet de coopération décentralisée présenté par une collectivité locale française.

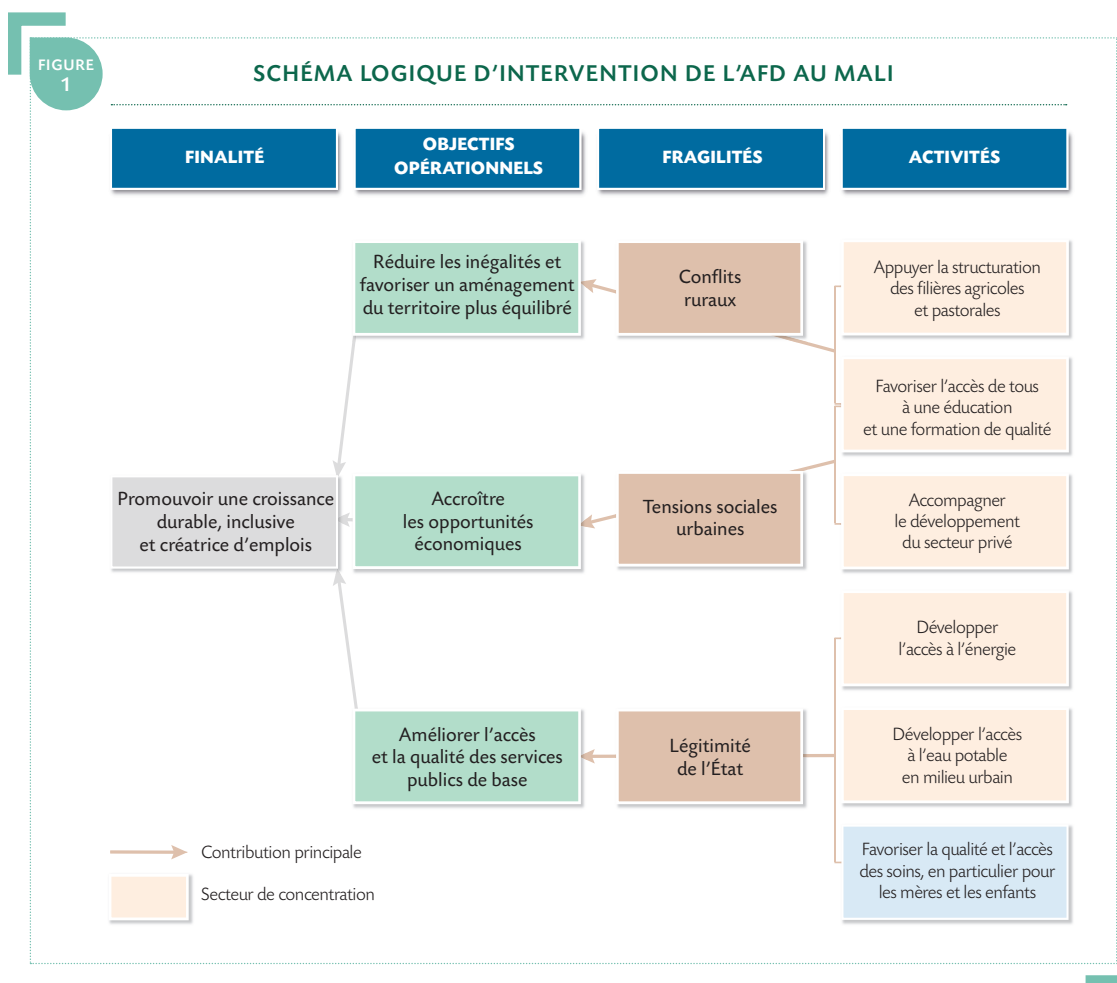
3

Stratégie d'intervention de l'AFD

3

Stratégie d'intervention de l'AFD

3.1. | Orientations stratégiques



Par ses financements, l'AFD s'efforcera durant la période 2015-2019 de contribuer à promouvoir une croissance durable, inclusive et créatrice d'emplois. Cette finalité sera recherchée dans l'ensemble des financements octroyés par l'AFD. De plus, dans les régions du nord du Mali, l'AFD s'emploiera à adopter une approche duale par laquelle chaque axe stratégique sera sous-tendu par un double

objectif de développement de long terme et de réduction des fragilités structurelles à court terme (vulnérabilités socio-économiques ou environnementales qui alimentent le terrain de la violence), et de renforcement des facteurs de résilience face aux crises (capacité des États, des communautés ou des individus à faire face aux crises – c'est-à-dire à limiter leurs effets).

3.2. | Objectifs et activités

L'analyse des complémentarités entre bailleurs et des valeurs ajoutées de l'Agence conduit à privilégier les secteurs suivants :

- l'hydraulique urbaine ;
- l'énergie ;
- l'éducation, en particulier au nord du pays, et la formation technique et professionnelle ;
- l'agriculture et le pastoralisme ;
- les appuis directs aux acteurs économiques privés.

En accompagnement de l'accord pour la paix et la réconciliation, l'Agence continuera à consacrer une part significative de ses financements au développement socio-économique des régions du nord du Mali (Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti). Dans le domaine de l'accès et la qualité des soins, des financements importants (23,8 millions d'euros) ont été engagés en 2013/2014. La priorité des prochaines années sera portée sur leur mise en œuvre.

3.2.1. Développer l'accès à l'eau potable en milieu urbain

Bamako, capitale et principale agglomération du Mali, connaît l'une des plus fortes croissances urbaines en Afrique, avec un taux de croissance de sa population supérieur à 5 % par an. Cela pose naturellement le problème de l'accès aux services sociaux de base tels que l'eau potable, la population évoluant à un rythme plus rapide que celui de la réalisation des équipements. Moins des deux tiers des Bamakois ont un accès facile à une eau de bonne qualité, et seulement 40 % disposent d'un raccordement privatif. Face à ces enjeux, l'AFD compte poursuivre ses interventions en faveur du renforcement de l'alimentation en eau potable, *via* différents moyens : construction de stations de traitement d'eau, réalisation d'infrastructures de stockage et de distribution d'eau potable, appui à la réforme du secteur de l'hydraulique urbaine au plan national, ou encore le renforcement des capacités des sociétés de patrimoine (SOMAPEP) et de gestion (SOMAGEP) de l'eau.

3.2.2. Développer l'accès à l'énergie

Le secteur de la production et de la distribution de l'électricité au Mali traverse une crise importante, nécessitant des réformes de fond et des investissements structurants. En 2013, dans un contexte de crise, l'AFD a octroyé deux concours d'urgence pour la remise en état du service d'électricité à Tombouctou et à Mopti. À l'avenir, l'AFD envisage une intervention dans le secteur de l'énergie, afin d'accompagner sa restructuration : renforcement des réseaux de transport, notamment dans le cadre d'interconnexions régionales, amélioration de la production, électrification rurale, appui au redressement d'Énergie du Mali. Ces interventions sous forme de projets devront s'inscrire en complémentarité des appuis financiers déjà apportés au secteur *via* les aides budgétaires en cours (Aide budgétaire globale 2014, dette monétaire, prêt de soutien budgétaire).

3.2.3. Contribuer à l'accès de tous (notamment au nord du Mali) à une éducation et une formation de qualité

Si le Mali a réalisé ces dernières années des progrès en matière d'éducation de base, de nombreux défis restent à relever pour permettre au pays d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous. En zone rurale, l'accessibilité à l'enseignement demeure le principal défi, en particulier pour les filles, les populations semi-nomades et les plus pauvres. En zone urbaine, ce sont principalement les conditions d'enseignement qui posent problème. Il s'agit là d'abord d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'optimiser l'affectation et l'utilisation des ressources. La gouvernance du secteur reste faible, et l'éducation demeure sous-financée, mais prioritaire, dans la stratégie malienne de développement. Elle représente des enjeux d'influence importants en termes de promotion d'une éducation de qualité, de stabilisation du pays, de promotion du genre et de la francophonie. L'Agence visera à y encourager un modèle plus efficient, préservant l'enseignement du français et les valeurs de l'école laïque, tout en garantissant la bonne gestion des fonds qui y seront consacrés. Il s'agira d'intervenir dans ce secteur là où d'autres

bailleurs n'interviennent pas, ou peu, et donc, singulièrement, au nord du Mali. Un nouveau financement sera ainsi instruit dans ce domaine, en 2015, dans la région de Gao, en accompagnement de l'accord pour la paix et la réconciliation. L'étroite coordination avec l'Union européenne, qui prévoit de consacrer 100 millions d'euros au secteur dans le document de programmation conjointe 2014-2018 et le Partenariat mondial pour l'éducation, sera poursuivie (missions et diagnostics conjoints, alignement sur un programme unique de renforcement des capacités...) dans une recherche d'efficacité, de complémentarité et d'effets de levier.

Pour renforcer la compétitivité des acteurs économiques et diversifier les perspectives d'emplois pour les jeunes, l'AFD appuiera par ailleurs le développement d'une offre de formation technique et professionnelle en adéquation avec les besoins des acteurs économiques. Elle le fera *via* des concours dédiés à la création de centres de formation professionnelle (par exemple, dans les métiers para-agricoles, à Bamako et dans deux régions agricoles importantes du pays, Ségou et Sikasso), mais également *via* l'introduction de composantes de formation technique et professionnelle (FTP) au sein de projets instruits par d'autres divisions techniques.

3.2.4. Appuyer la structuration des filières agricoles et pastorales

Le secteur agricole revêt une importance primordiale pour l'économie du Mali. Le secteur emploie près de 80 % de la population active et représente 33 % du PIB du pays (élevage et pêche inclus). L'agriculture malienne, dépendante de facteurs exogènes, est caractérisée par une faible productivité. L'enclavement et le faible niveau des investissements entravent également le développement du monde rural ainsi que la transformation locale des produits agricoles. L'AFD est un bailleur historique du secteur et dispose d'une légitimité qui s'appuie sur une bonne connaissance de la zone et des enjeux.

Pour soutenir le développement économique des zones rurales, l'AFD appuiera la structuration des filières agricoles et pastorales. Qu'il s'agisse de la filière cotonnière (à divers niveaux : structuration de la filière, financement, capacités industrielles de transformation, commercialisation...), de la filière rizicole ou d'autres filières porteuses, comme la

viande, le karité, etc. Elle favorisera la gestion concertée et soutenable des ressources naturelles, l'appui à la sécurité alimentaire (périmètres irrigués en zone Office du Niger, activités pastorales...) et la transformation des produits issus de l'agriculture. Elle soutiendra également le développement des emplois ruraux non agricoles par la formation professionnelle et l'appui au développement du tissu économique, notamment *via* l'accès aux services financiers. Cet appui à la structuration de filières agro-pastorales sera apporté en appui à l'approfondissement annoncé de la décentralisation, par des projets d'appui aux collectivités dans l'exercice de leurs compétences transférées par l'État (aide à l'identification et à la conduite d'investissements créateurs d'activité économique).

Dans la mise en œuvre de ces activités, des cofinancements seront recherchés pour bénéficier d'un effet de levier sur les réalisations et l'atteinte des réformes (coopération allemande, Union européenne, Banque mondiale notamment). Pour le pastoralisme et le développement local, les nécessaires interventions en zone rouge nécessiteront un mode opératoire adapté. Des synergies seront recherchées entre les divisions techniques pour favoriser une approche pluridisciplinaire.

Dans les régions du nord, au-delà du soutien au développement économique à long terme, ces activités viseront à prévenir et à amoindrir les conflits locaux (entre agriculteurs et éleveurs, et entre éleveurs) liés à l'accès aux ressources naturelles (foncier, eau, ressources fourragères...).

3.2.5. Appuyer les acteurs économiques privés

Compte tenu de la croissance démographique malienne, la création d'emplois productifs, y compris dans le secteur informel, et la formation du futur capital humain sont prioritaires. L'AFD dispose d'une gamme d'outils spécifiquement adaptés à l'accompagnement du développement du tissu économique. En ligne avec les principes de division du travail, l'AFD est très attendue par la partie malienne et par les autres bailleurs de fonds sur ces sujets. Les interventions de l'Agence dans ce domaine se traduiront par la mise en œuvre du projet d'appui au secteur privé et par la mobilisation des outils financiers spécifiquement dédiés à ce type d'intervention : lignes de crédit aux banques, garanties bancaires (ARIZ), financements de PROPARCO, facilité de microfinance, etc.

3.2.6. Accompagner le volet développement des accords de paix

Une mission d'évaluation des besoins du Nord par les banques de développement, prévue dans l'accord de paix, a été réalisée en 2015. Sur le plan de l'aide au développement, les financements des bailleurs de fonds en faveur du Nord portent actuellement quasi exclusivement sur des actions humanitaires et des réhabilitations d'infrastructures publiques : aide alimentaire, gratuité des soins, réhabilitation de mairies, écoles et dispensaires, aide à la petite activité génératrice de revenus...

Pour l'Agence, les financements en faveur du Nord sont déjà importants, ce qui nécessite qu'une attention particulière soit portée à l'exécution des projets en cours : en mai 2015, il y avait 11 projets en exécution pour un reste à verser de 75 millions d'euros, portant sur la santé (à Mopti pour 13 millions d'euros, facilité santé à Gao et à Tombouctou pour 4 millions d'euros), la construction de deux lycées à Gourma Rahous et à Djéné (2 millions d'euros) et la formation professionnelle de déplacés du Nord (0,5 million d'euros), les appuis à l'Office du Niger (14 millions d'euros), les appuis au développement économique régional à Ségou et à Tombouctou (33 millions d'euros), les projets d'urgence sur l'eau et l'électricité dans les villes de Mopti, de Tombouctou et de Gao (0,4 million d'euros), le développement local à Mopti (0,7 million d'euros) et l'hydraulique rurale dans la région de Mopti (7 millions d'euros).

Par ailleurs, de nouveaux financements en faveur du Nord seront instruits durant la période d'exécution du CIP, et notamment :

- un appui à l'éducation de base dans la région de Gao : l'éducation de base représente des enjeux d'influence importants en termes de promotion d'une éducation laïque de qualité, de stabilisation du pays, de promotion du genre et de la francophonie. L'Agence pourra donc viser à encourager un modèle plus efficient, préservant l'enseignement du français et les valeurs de l'école laïque, tout en garantissant la bonne gestion des fonds qui y seront consacrés ;
- un appui à la fourniture d'électricité dans les zones rurales par l'hybridation de petites centrales en activité, dont une partie serait située dans les régions du Nord ;
- une 2^e phase du projet Sécurité et développement au Nord Mali, dans la région de Kidal.

3.2.7. La santé

Dans le domaine de l'accès et la qualité des soins, en particulier pour les mères et les enfants, des financements importants (23,8 millions d'euros) ont été engagés en 2013/2014 : facilité santé pour les ONG dans les régions du nord (8 millions d'euros), appui au centre de recherche et de formation sur le paludisme (2 millions d'euros), appui aux structures de soins et au financement des soins dans la région de Mopti (13 millions d'euros), financements ONG (0,8 million d'euros). Par souci de concentration sectorielle et d'atteinte rapide de résultats visibles, la priorité des prochaines années sera portée sur la mise en oeuvre de ces nouveaux financements.

3.3. | Objectifs transversaux

Les thématiques suivantes seront intégrées de façon transversale dans les financements de l'Agence, et pourront, au cas par cas, faire l'objet de financements par des outils spécifiques dédiés.

Le genre : dans le cadre de la nouvelle stratégie du gouvernement français sur la thématique « genre et développe-

ment » pour la période 2013-2017, l'AFD s'est récemment dotée d'un cadre d'intervention transversal « genre » afin de promouvoir une meilleure prise en compte de l'égalité des sexes dans nos stratégies et nos opérations. Sur le plan méthodologique, l'AFD intégrera un questionnement transversal sur les enjeux liés au genre tout au long du cycle du projet et en priorité durant la phase d'instruction.

Ces questionnements devront permettre *a minima* de veiller à ce qu'aucun projet, et notamment ceux qui ne sont pas directement ciblés sur la question du « genre », ne nuise à la situation des femmes. En particulier, l'AFD sera attentive à ne pas générer d'effets négatifs. Au niveau opérationnel, l'intégration du genre est envisagée dans les projets d'éducation (accès plus équitable à l'éducation et maintien des enfants dans le système scolaire), de santé (lutte contre l'excision, santé maternelle, planification familiale...), d'appui au secteur privé (implication des femmes dans les projets de développement), etc.

Le climat : dans ce domaine, la France a pris des engagements forts d'autant qu'elle accueille la conférence sur le climat fin 2015 (COP21). Ce rendez-vous est un

moment très important pour faire valoir l'intérêt de son action bilatérale. L'AFD s'est ainsi engagée par sa stratégie Climat 2012-2016 à ce qu'en moyenne 30 % de ses octrois annuels en Afrique subsaharienne aient des cobénéfices sur le changement climatique. Au Mali, les enjeux liés au changement climatique résident, en termes d'adaptation, dans la lutte contre la désertification, la sécurité alimentaire, l'extension de la bande sahélienne, la gestion des usages des ressources naturelles et les tensions liées à l'exode rural et au foncier... Il s'agira notamment pour l'Agence d'être attentive aux résultats des projets pilotes menés par les ONG et d'accompagner leur passage à l'échelle en cas de succès. Par ailleurs, l'AFD cherchera à travailler en synergie avec le FFEM et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

3.4. | Partenariats et production de connaissance

3.4.1. Rechercher des cofinancements

L'AFD privilégiera les cofinancements surtout dans les secteurs nécessitant des infrastructures lourdes (eau urbaine, énergie...) et des financements parallèles dans les secteurs où le nombre et l'envergure des interventions d'autres bailleurs sont importants (par exemple, décentralisation avec la coopération allemande). Plus généralement, l'AFD consolidera ses efforts de coordination avec les autres bailleurs de fonds en particulier les États membres et la Délégation de l'Union européenne (DUE), à travers la programmation conjointe européenne (2014-2018) et les mécanismes de concertation sectorielle. Elle cherchera à développer les cofinancements, par exemple avec la Banque mondiale et l'Union européenne (11^e Fonds européen de développement - FED - 2014-2020 doté, pour ce qui est du programme indicatif national Mali, d'une enveloppe de 615 millions d'euros).

3.4.2. Travailler avec les acteurs de la société civile et de la coopération décentralisée

L'AFD continuera à travailler étroitement avec la société civile dans des secteurs variés, selon les différentes modalités qui existent (initiatives ONG, facilité d'innovation

sectorielle, ONG opératrices de projets AFD sélectionnées par voie d'appel d'offre...). Au cours des années à venir, il est fort probable que le volume des financements en faveur des ONG augmente en raison, d'une part, de l'augmentation annoncée de la part de l'APD française confiée aux ONG et, d'autre part, des facilités offertes par les ONG en termes de souplesse et de rapidité, pour mettre en œuvre des projets de l'AFD dans un contexte de sortie de crise et dans des zones parfois difficilement accessibles. L'AFD renforcera aussi ses liens opérationnels avec les acteurs de la coopération décentralisée, dont l'action auprès des collectivités territoriales maliennes est très souvent complémentaire de celle de l'AFD.

3.4.3. Apprendre en faisant

L'AFD cherchera à mettre en valeur les activités de production de connaissances davantage que par le passé et à les articuler avec ses opérations. Elles porteront sur des thématiques identifiées avec les divisions opérationnelles mais également sur les mécanismes d'intervention, acteurs et modes opératoires. Elles s'appuieront sur les acteurs français de la recherche présents au Mali, en particulier l'IRD, un partenaire à la fois local et français.

4

Programmation financière et modes opératoires

4

Programmation financière et modes opératoires

4.1. | Programmation et instruments financiers

Au Mali, durant les cinq prochaines années, l'AFD mobilisera l'ensemble de sa palette d'outils de financement : prêts souverains et non souverains, subventions, garanties.

La poursuite des prêts souverains sera conditionnée au maintien d'un programme avec le FMI et au maintien du Mali à un niveau modéré de risque de surendettement. Les prêts très concessionnels et prêts FMI-compatibles seront privilégiés. L'Agence s'efforcera quand cela est possible de développer ses financements en non souverain, en demeurant attentive à l'émergence de possibilités d'intervention dans les principaux secteurs économiques

(banques, coton, transport...). Les subventions seront prioritairement allouées aux secteurs sociaux, et l'Agence recherchera des délégations de fonds, notamment avec l'UE quand cela est pertinent. Les subventions et prêts d'aide budgétaire continueront à être mis en œuvre pour le compte de l'État. Ils sont inclus dans les prévisions à des niveaux conservateurs.

La programmation financière indicative est estimée à 249 millions d'euros d'engagements sur trois ans. La revue à mi-parcours permettra de renseigner les projections financières 2018-2019.

4.2. | Modes opératoires

4.2.1. Une complémentarité sera recherchée avec les autres bailleurs de fonds

Le présent CIP s'inscrit dans le cadre de la programmation conjointe européenne adoptée en mars 2015 et, par extension, de la 2^e stratégie commune d'assistance pays. Le positionnement sectoriel et géographique de l'Agence sera donc resserré, en fonction des valeurs ajoutées de l'Agence et d'une bonne répartition des rôles entre les bailleurs de fonds.

4.2.2. La répartition territoriale des interventions de l'Agence devra rester équilibrée

Les défis restent très importants dans l'ensemble du pays. L'Agence veillera à la répartition équilibrée de ses financements sur l'ensemble du territoire malien, tout en veillant à éviter la dispersion géographique dans chaque secteur d'intervention. Dans la région de Ségou, l'AFD s'efforcera de développer une approche plurisectorielle. Dans la capitale

Bamako, l'accent sera porté sur le développement des services de base marchands (eau, électricité) en accompagnement de l'expansion urbaine, ainsi que des appuis au secteur privé. Les zones rurales et les petits centres secondaires (Sikasso, Kayes, Mopti...) bénéficieront des financements de l'AFD dans divers secteurs, en fonction de la présence historique et de la demande, des opérateurs présents sur place, etc. Les projets au nord du Mali devront faire l'objet d'une instruction suffisamment réfléchie pour être robustes en termes de résultats tout en respectant le principe de « ne pas nuire » (ne pas contribuer involontairement à aggraver des sources de conflit ou de violence). Les leçons des échecs du passé devront être prises en compte. Des projets spécifiques seront financés dans ces régions, et, dans chaque projet instruit au Mali, l'Agence s'interrogera sur l'opportunité et la faisabilité d'inclure des actions bénéficiant au nord du pays.

4.2.3. L'Agence concentrera ses efforts à la mise en œuvre des projets en cours

Outre les nouveaux engagements, il s'agira pour l'Agence de garantir la bonne exécution des projets en cours, dans un contexte où le nombre de projets vivants a augmenté de 66 % en deux ans (2013/2014). Une part importante du portefeuille est aujourd'hui constituée de projets qui sont en phase de démarrage : les projets d'envergure engagés avant la crise (dans les domaines de l'assainissement, l'eau potable urbaine, le coton, la formation professionnelle, etc.), auxquels s'ajoutent les 237 millions d'euros engagés en 2013 et 2014.

5

Indicateurs de la stratégie

5

Indicateurs de la stratégie

Concernant le suivi des résultats de sa stratégie d'intervention au Mali, l'AFD a choisi de focaliser son attention sur les indicateurs rattachés directement aux objectifs et activités définis :

Développer l'accès à l'eau potable en milieu urbain :

- nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée.

Accompagner le développement du secteur privé :

- nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD.

Favoriser l'accès de tous à une éducation et une formation de qualité :

- nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège ;
- nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD.

Appuyer la structuration des filières agricoles et pastorales :

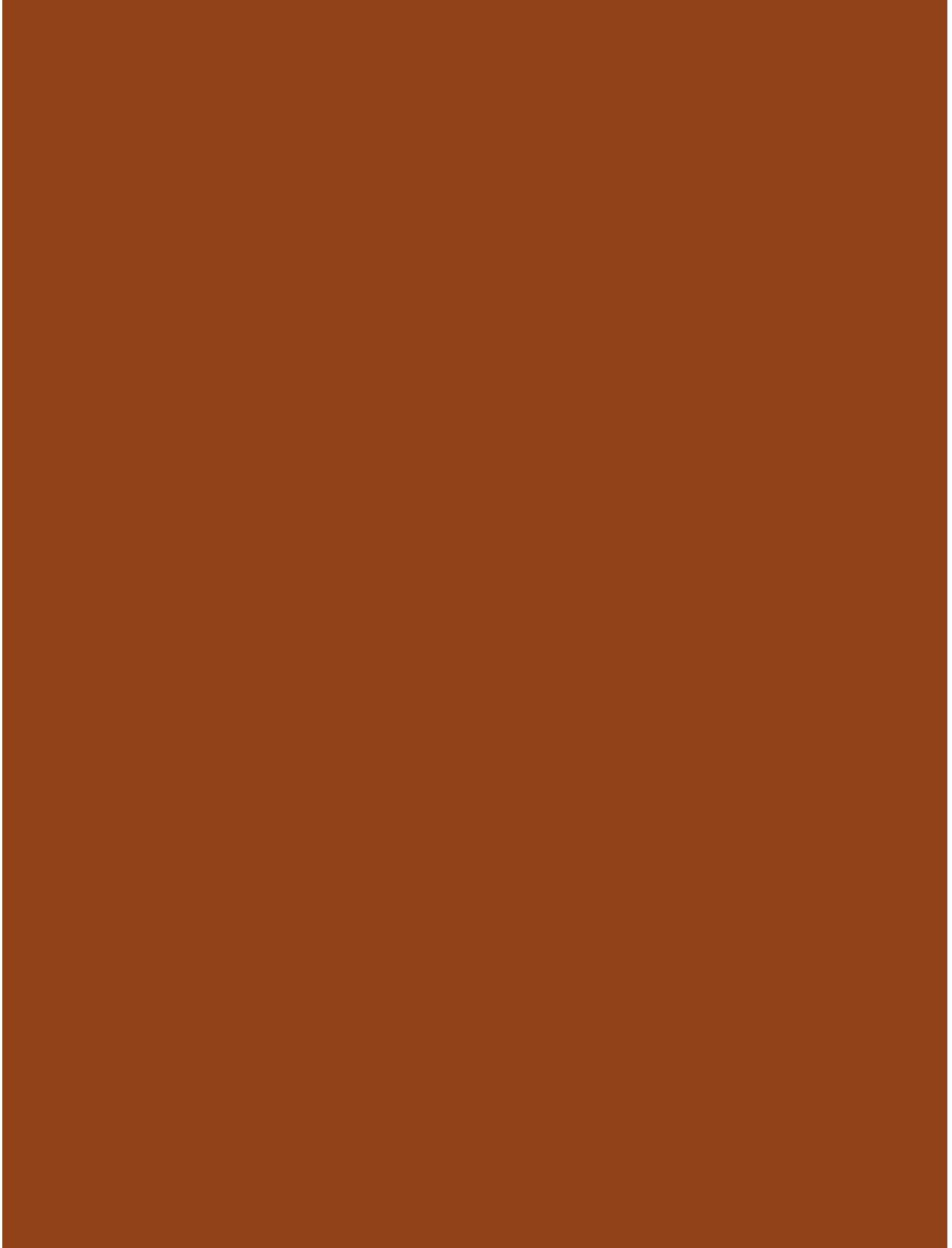
- nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues par les programmes financés par l'AFD.

Favoriser la qualité et l'accès des soins, en particulier pour les mères et les enfants :

- nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an.

Développer l'accès à l'énergie :

- nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou gagnant accès à l'électrification.



Agence Française de Développement (AFD)
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
France
Tél. : + 33 1 53 44 31 31

AFD Mali
Quinzambougou - Route de Sotuba
BP 32 Bamako - Mali
Tél. : (223) 20 21 28 42
<http://mali.afd.fr>

www.afd.fr



développeur d'avenirs durables